



Majorations des petites retraites agricoles.

Par **jfdoucet**, le **25/07/2023** à **10:33**

Bonjour à tous.

Chef d'exploitation agricole sur le Gers de 1986 à avril 2019, j'ai obtenu la retraite à taux plein à l'âge de 66 ans et 2 mois, étant né en 1953. J'ai validé 163 trimestres sur 165, nécessaires pour bénéficier du taux plein avant l'âge du taux plein (66 ans et 2 mois pour ma génération). La MSA du Gers refuse de prendre en compte le taux plein "automatique" et m'oppose les 2 trimestres manquants pour pouvoir bénéficier des différentes majorations entrées en vigueur (75%, 85% du smic agricole). Or l'article "L732-54-1" précise: "Peuvent bénéficier d'une majoration de la pension de retraite servie à titre personnel les personnes dont cette pension a pris effet :... 3° A compter du 1er février 2014 lorsqu'elles justifient d'une pension à taux plein dans le régime d'assurance vieillesse des personnes non salariées des professions agricoles".

Sur le site "agriculture.gouv.fr" il est précisé: "L'assuré dont la pension a pris effet à compter du 1er janvier 2002 doit justifier:

- d'une durée d'assurance tous régimes (150 à 166 trimestres selon la génération de l'assuré) ou des conditions nécessaires pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein dans le régime non salarié agricole.
- d'une durée minimale d'assurance à titre exclusif ou principal de 17,5 années dans le régime non salarié agricole".

En ce qui me concerne, j'ai cotisé à titre exclusif dans ce régime durant environ 33 ans. Je perçois moins de 500 € de pension car il me manque 2 trimestres, selon la MSA qui refuse de prendre en compte l'âge du taux plein dont je bénéficie.

Qu'en pensez vous? Le cas échéant, où dois-je chercher de l'aide, y a-t-il des avocats spécialisés sur le Gers?

Par **Marck.ESP**, le **25/07/2023** à **21:03**

Bonjour

Avez vous consulté un conseiller retraite pour discuter de votre situation spécifique et explorer toutes les options disponibles?

Avez vous soumis votre dossier au médiateur de cette MSA ?

Par **jfdoucet**, le **29/07/2023** à **09:31**

Bonjour et merci pour ces pistes.

Par **Marck.ESP**, le **29/07/2023** à **18:18**

Je vous en prie, c'est très peu de chose...